

LETTRE DE DEMANDE

Monsieur le curé,

Compte tenu de la législation, j'ai l'honneur de vous demander l'autorisation d'utiliser l'église paroissiale ou la chapelle² deen vue de³

Nous avons bien noté que notre programme doit être compatible avec le caractère religieux de l'édifice, conformément à l'exigence exprimée par le Droit Canonique⁴ (voir aussi paragraphe Important dans la partie Programme).

Nous avons également noté qu'aucune publicité ne devra être faite avant d'avoir reçu votre autorisation écrite.

Vous trouverez sur la feuille ci-jointe :

- L'identité de l'organisme demandeur
- Le programme prévu (sur cette demande ou en annexe ajoutée par vos soins)
- La date, l'heure et la durée approximative de la manifestation
- Les nom et qualité du responsable de l'organisation
- La souscription d'une assurance particulière (responsabilité civile de l'association couvrant **Tiers ET Biens**)
- Les conditions d'entrée

Nous nous engageons :

- A faire les déclarations et payer les droits à la SACEM.
- A faire observer les règles de bonne tenue et de sécurité à l'intérieur de l'église ou de la chapelle, ou ses dépendances, en particulier à interdire boisson et tabac et tenir compte du nombre maximum de personnes autorisées inscrits sur les plans de sécurité fournis,
- A respecter les lieux, en particulier l'autel et le sanctuaire que l'on évitera d'occuper.
- A ne pas se servir du matériel ou mobilier liturgiques.
- A les remettre ensuite en ordre ou à réparer les dégâts éventuels.
- A participer aux frais d'occupation : *éclairage, chauffage, etc. en versant une contribution ou un don, soit fixe, à hauteur des usages locaux, soit (et) un pourcentage sur les recettes, de l'ordre de **15 à 25 %**, si recettes il y a.*

La signature de ce document vaudra pour accord des engagements susnommés.

En toute hypothèse, la manifestation n'entravera, en aucune façon, la destination première de l'église ou de la chapelle qui est l'exercice du culte.

Veuillez agréer, Monsieur le curé, l'expression de mes sentiments distingués.

A le
Signature du demandeur

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la correspondance de la paroisse et des services de concernés de la mairie.

Conformément à la loi informatique et liberté, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant le secrétariat de la paroisse ou le responsable de la catéchèse.

² Rayer la mention inutile.

³ Préciser : exposition ou concert.

⁴ CODE DE DROIT CANONIQUE, canon 1210 : « Ne sera admis dans un lieu sacré que ce qui sert ou favorise le culte, la piété ou la religion, et y sera défendu tout ce qui ne convient pas à la sainteté du lieu. Cependant, l'Ordinal ne peut permettre occasionnellement d'autres usages qui ne soient pourtant pas contraires à la sainteté du lieu ».

RENSEIGNEMENTS à remplir par l'organisateur

ORGANISME DEMANDEUR

.....
Registre du commerce n°

❖ RESPONSABLE

Nom :

Fonction dans l'organisme :

Adresse :

.....

Tél :

Email :

❖ NATURE DE LA MANIFESTATION

Concert Art plastique

Autre :

Programme à fournir

❖ EXECUTANTS

**ENSEMBLE INSTRUMENTAL, CHORALE
CONTEUR OU CONFERENCIER**

Titre :

Adresse :

.....

Nombre d'exécutants :

Nombre d'auditeurs à prévoir :

Utilisation de l'orgue demandée : OUI NON

❖ EDIFICE DEMANDE

Titre et lieu de l'église ou chapelle :

.....

Raisons du choix de l'édifice :

.....

.....

❖ EQUIPEMENTS PREVUS

Et mis en place par l'organisateur

- gradins estrade
 micros projecteurs

Autres églises demandées pour la même manifestation
(mentionner les dates) :

.....

.....

.....

.....

❖ DATE ET HEURE, DUREE

Date de la manifestation :

Heure début de la manifestation :

Date et heure installation du matériel :*

Date et heure des répétitions :*

Date et heure remise en état des lieux :*

*Si différente de la date de manifestation

❖ CONDITIONS FINANCIERES

Collecte : OUI NON

Billetterie : OUI NON

Participation demandée :
(Indiquer le montant)

Vente de programmes : OUI NON

Vente de disques : OUI NON

Destination des bénéfices :

**En raison des règles de sécurité, un comptage est
obligatoire.**

❖ Il n'y a normalement pas de droit d'entrée. Si vous
avez une billetterie, indiquez ici vos motivations :

.....

.....

.....

❖ **NOM DE LA COMPAGNIE** assurant en
responsabilité civile

.....

.....

(Joindre la photocopie du contrat d'assurance)

AUTORISATION de la paroisse

Madame, Monsieur,

Je vous autorise à utiliser l'église ou la chapelle dont je suis l'affectataire, pour la manifestation et aux conditions indiquées en page 1 sous réserve que ces conditions ne changent pas d'ici là ou que les autorités municipales ou préfectorales n'émettent pas de refus.

A, Le

Signature



Paroisse
Notre-Dame de Tout Remède
en Pays de Landerneau
Église catholique en Finistère

Consignes de la Commission de Sécurité pour l'organisation des concerts à l'église

Les prescriptions à respecter sont :

- Les issues de secours doivent être déverrouillées en permanence lors de la présence du public
- Les organes de sécurité (extincteurs) devront être repérés et rester toujours visibles et accessibles
- L'utilisation exceptionnelle d'appareils de chauffage électrique ou au gaz rajoutés est interdite.
- Les extincteurs appropriés aux risques courants sont mis en place dans l'église. A charge pour l'organisateur de faire une demande d'extincteurs supplémentaires à la ville en fonction des risques supplémentaires que génèrent la manifestation (ex : coffret électrique).
- Le nombre de personnes accueilli simultanément ne devra pas dépasser le nombre l'effectif maximum simultané (artistes inclus) fixé par la commission de sécurité (voir plans fournis)
- La circulation du public ne doit pas être entravée par quelque dispositif que ce soit : barrières, cordes, tables, gradins, estrades, dispositifs d'éclairage, câbles électriques, etc.
- L'allée centrale du chœur doit être maintenue dans sa largeur actuelle et ne pas être occupée par des sièges superflus. *Tous les sièges d'une même rangée devraient être solidaires entre eux et respecter l'implantation prévue sur le plan (si modification faire une demande de validation au moins 6 semaines avant la date de manifestation)*
- Prévoir dans les effectifs des membres organisateurs 3 personnes désignées* qui auront préalablement défini les consignes d'évacuation et seront capable entre autres de :
 - Donner l'alerte (alarme de type 4 obligatoire : mégaphone/sifflet/corne de brume...)
 - Faire évacuer
 - Accueillir les secours

* : Ces 3 personnes pourront être employées à d'autres tâches lors de la manifestation

Je soussigné, M. ou Mme

Organisateur du concert qui doit se dérouler à l'église : St Thomas St-Houardon

Le à

Déclare avoir pris connaissance des consignes de sécurité ci-dessus indiquées.

Les personnes désignées pour les consignes d'évacuation :

1 - 2 -

3 -

Fait à

Le

Signature